



# BULLETIN D'ADHESION SAISON 2023/2024



<http://arcsouillac.sportsregions.fr> mail :  
[archers.souillac@gmail.com](mailto:archers.souillac@gmail.com)

LES ARCHERS  
DU PAYS DE  
SOUILLAC  
M LE PRESIDENT JESUS BRUNO  
4 Route de sarlat 46200 SOUILLAC

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_  
Date de naissance: \_\_\_\_\_ Nationalité: \_\_\_\_\_ Sexe:  H  F  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
E.mail (obligatoire) \_\_\_\_\_  
Arc classique  Arc nu  arc à poulies

### COTISATION (licence FFTA+ part club)

- Adulte pratique en club je verse la cotisation annuelle de **90€**
- Adulte pratique en club et en compétition je verse la cotisation annuelle de **100€**
- Jeune pratique en club et en compétition je verse la cotisation annuelle de **85€**  
(Jeune né entre le 01/01/2004 et le 31/12/2013)
- Jeune pratique en club et en compétition je verse la cotisation annuelle de **75€**  
(Jeune né après le 01/01/2014)
- Cheque (à l'ordre des archers du pays de Souillac)  Virement (FR7611206000820022490931435)  
(AGRIFRPP812)
- Espèces
- Autres (cheques horizon, MSA, PASS'SPORT) En ligne (site FFTA)

#### POUR LES MINEURS :

Je soussigné  
(e).....  
Demeurant à :  
.....

-Autorise mon fils, ma fille ou pupille  
ci-dessus nommé(e) à adhérer au club Les  
Archers du Pays de Souillac .

-Autorise le responsable de l'encadrement  
à faire pratiquer tout soin médical urgent  
(y compris une hospitalisation) ou toute  
intervention qui s'avèrerait indispensable  
conformément aux prescriptions du corps  
médical consulté. A défaut, il ou elle sera  
pris(e) en charge par les services  
d'urgence (1)

-Autorise Les Archers du Pays de Souillac  
à utiliser, les images prises de mon enfant  
lors d'un entraînement , d'une compétition  
ou lors de manifestation, pour le site  
internet du club ou éventuellement pour  
illustrer un article de presse à des fins de  
communication.(2)

#### Je déclare :

- Me conformer aux dispositions prévues par les statuts et le règlement intérieur du club.
- M'acquitter de ma cotisation annuelle.
- Pour les nouveaux adhérents adultes présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique du tir à l'arc y compris en compétition.
- Pour les nouveaux adhérents mineurs remplir un questionnaire santé avec son représentant légal.
- Pour les adhérents avec certificat médicale de moins de 3 ans présenter l'attestation de santé signée.
- Etre en conformité avec les règles sanitaires en vigueur à la date de l'adhésion
- DATE et SIGNATURE(1) :

(1) de l'adhérent et pour les mineurs de son représentant légal